

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département ESSONNE Canton MILLY LA FORET

**MAIRIE de GIRONVILLE sur ESSONNE**  
20 Grande Rue - 91720 - ☎ 01 64 99 52 18 - 📠 01 64 99 39 79

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 07 JUILLET 2008

**Etaient Présents :** M. A. EECKEMAN, Maire et Président de la séance,  
Mr G. ZANIN – Mmes I. DE QUEIROS-ARNOULT – M. VUILLEMEY  
Mr J. JAMET, Maires Adjoints,  
Les Conseillers : E. THENAISYE L. SALOMON M. OCARIZ –  
S. PIHILIANGEGEDERA – F. MURU P. ALLARD – Y. JOBARD.

**Absents représentés :** Mr D. HUSSON (pouvoir à Mr A. EECKEMAN).  
Mr G. MELLY (pouvoir à mme Y. JOBARD)

**Absente Excusée :** Mme N. PARIS

**Secrétaire de la séance :** Madame Madeleine VUILLEMEY

**Complément à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée avant d'ouvrir la séance de bien vouloir accepter d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour n'ayant pu l'être lors des convocations :

- 11- Sollicitation d'une dotation en vue de remplacer des feux tricolores sur la D.449 dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police,**
- 12- Création d'une armoire d'éclairage public,**
- 13- Affaire Mairie de Gironville/ Commune de Maisse.**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Ouverture de la séance : 20 heures 30**

**Approbation du compte rendu du 12 juin 2008 :**

N'ayant reçu aucune observation sur le compte rendu du 12 juin 2008 celui-ci est approuvé et signé par les membres présents.

**1- Enfouissement réseaux éclairage public et téléphonique Rue de Buno :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du plan de rénovation de la voirie communale, la rue de Buno est concernée par une réfection de qualité en béton bitumineux.

Cette voie étant dépourvue d'éclairage public, il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau électrique et la pose de candélabres.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser l'enfouissement du réseau France Télécom.

Le coût de cette opération s'élèverait à 37 715,39 € HT (choix du devis SUDELEC moins disant à 36 035,39 € HT + devis EQUITEL 1 680,00 € HT).

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, que dans le cadre de l'effacement du réseau éclairage public, la commune peut bénéficier d'une aide dans le cadre d'un programme Dotation Globale d'Équipement. Un dossier sera déposé auprès des services concernés sur le programme 2009.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité retient ces propositions.**

**2- Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent pour mission de conseil, dans le cadre du projet d'aménagement du château (choix du délégataire) :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que pour donner suite à la procédure de la gestion du château, il s'avère nécessaire de solliciter le CIG (centre intercommunal gestion) et de signer avec celui-ci une convention pour la mise à disposition d'un agent de gestion afin d'obtenir une assistante juridique à la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public pour la gestion d'un centre de classes transplantées et d'un gîte d'étape dans l'enceinte du château.

L'intervention du CIG portera sur toutes les missions des contrats publics.

Cette convention est consentie pour une durée de 3 ans non renouvelable, à compter de la date de son retour dans les services du CIG.

La commune participe aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail effectives accomplies selon un tarif forfaitaire fixé chaque année, soit 40,00 € par heure pour une commune de moins de 1000 habitants. D'après les services du CIG et de par leur expérience, cette mission ne saurait excéder les 70 heures, et se situerait donc dans une fourchette allant de 2400 à 2800 euros.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette convention et donnent tout pouvoir de signatures à Monsieur le Maire.**

**3- Désignation d'un correspondant sécurité routière :**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Préfet, soulignant l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les communes et invitant chaque conseil municipal à désigner un élu correspondant sécurité routière.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Gérard ZANIN comme élu correspondant sécurité routière de la commune.**

L'élu correspondant sécurité routière est chargé de porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la commune (urbanisme, aménagement, infrastructure) et de proposer au conseil municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées puis de piloter leur mise en œuvre.

Il participe aux réunions et aux actions de formation mises en place pour le réseau des élus correspondants du département et assure une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière.

L'élu correspondant présente chaque année au conseil municipal un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune.

#### **4- Rapport annuel de la gestion du Syndicat intercommunal de l'Eau potable regroupant les communes de GIRONVILLE - BUNO-BONNEVAUX - PRUNAY :**

En application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2007 établi par le Syndicat (SIEA).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce dit rapport.**

#### **5- Rapport annuel de la gestion du Syndicat d'Assainissement regroupant les communes de GIRONVILLE - BUNO-BONNEVAUX - PRUNAY - BOIGNEVILLE :**

En application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2007, établi par le Syndicat (SAMVE).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce dit rapport.**

#### **6- Maintien de la piscine à Milly la forêt :**

Monsieur le Maire nous fait part du courrier envoyé par **Monsieur ORCEL**, Maire de Milly nous informant que depuis la dernière réunion relative au projet de reconstruction d'une nouvelle piscine, la situation s'est aggravée après détection de fuites d'eau importantes dans la galerie technique au niveau de l'ancienne piscine milliacoise.

Après consultation de deux entreprises, il s'avère que les réparations sont importantes et ne peuvent pas être supportées uniquement sur le seul budget communal de cette commune. Un appel est lancé au conseil municipal des communes limitrophes pour connaître leur position et point de vue sur ce problème. Monsieur le Maire fait remarquer à son assemblée qu'il ne possède aucun autre élément, notamment financier, permettant d'étayer les thèses de son collègue de Milly. Par conséquent, il propose au conseil d'envoyer un courrier au Maire de Milly lui demandant de fournir de plus amples informations.

**Après avoir écouté Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal décident d'attendre les suites à donner.**

#### **7- Remplacement de la canalisation d'écoulement des fossés de l'étang communal à la rivière :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à des anomalies et malfaçons constatées sur l'écoulement du Rû, longeant la propriété côté EST d'un habitant de notre commune, venant en amont de notre étang communal et se déversant en aval au niveau du lavoir communal, il a été demandé à l'entreprise LETOURNEAU-ZAMBON un devis pour remplacer la canalisation d'écoulement des fossés de l'étang communal à la rivière.

Celui-ci s'élève à 4370,00 € HT soit 5226.52 € TTC.

Ces travaux sont nécessaires pour éviter des débordements, car ce Rû est le seul passage pour l'évacuation des eaux côté rive gauche en amont de la Rue de la Gare. Au regard de l'importance de la somme exigée pour cette réfection, le Maire propose d'essayer d'obtenir l'avis de techniciens, et ainsi de voir la pertinence du devis et d'en optimiser le coût. Monsieur le Maire se propose d'étudier ce dossier et notamment de prendre contact avec Monsieur JOURDAN de la D.D.A.F de l'essonne.

**Monsieur MURU** se propose de rencontrer **Monsieur FOURMY** pour évoquer ce problème, et se charge d'étudier le dossier.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attendre la réponse du technicien.**

### **8- Demande d'annulation de la délibération du SIREDOM, en date du 26/03/2008, concernant la désignation des Délégués Titulaires et Suppléants**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'observation, émanant de la Préfecture en date du 19 juin 2008, demandant à la commune d'annuler la délibération prise en date du 26 mars 2008, relative à la désignation des Délégués titulaires et Délégués suppléants.

Le Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (SIROM) a adhéré au SIREDOM pour exercer pleinement la compétence « ordures ménagères ».

En conséquence, conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, la commune n'est pas directement membre du SIREDOM et n'est donc pas compétente pour désigner des représentants au sein du Syndicat.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de rapporter la délibération du SIREDOM, prise en date du 26 mars 2008.**

### **9- Projet d'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets sur la commune de Saint Escobille :**

Monsieur le Maire nous fait part du projet d'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets sur la commune de Saint Escobille par la Société SITA Ile de France, ( groupe SUEZ).

Malgré plusieurs oppositions « Elus, Conseil Général de l'Essonne, Conseil Régional Ile De France, des Communautés de communes avoisinantes, le site de Saint Escobille à quand même été choisi par cette Société, sans évaluation des risques environnementaux, sanitaires et socio-économiques, que cela pourrait occasionner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Sans préjuger de la légalité du dossier qui lui a été présenté, mission qui incombe au représentant de l'Etat, mais en présentant toutes les réserves nécessaires,

**Réaffirme sa désapprobation concernant** le projet de centre d'enfouissement technique de classe II sur le territoire de la commune de Saint-Escobille (Essonne),

**Rend** un avis défavorable au projet,

**Considère** par ailleurs que le projet n'est pas compatible avec les besoins actuels du Département, ni de la Région au regard des actuelles esquisses du PREDMA, et estime que le projet n'est pas réalisé pour satisfaire un intérêt général,

**Attire l'attention** de Monsieur le Préfet sur le fait que le rapport d'enquête publique passe totalemment sous silence les 14 contre-expertises réalisées par des bureaux d'études indépendants pour le compte des communes concernées et de l'association locale de défense de l'environnement et de la santé remises officiellement à la commission d'enquête par les élus le 10 novembre 2007 à la mairie de Saint-Escobille,

**S'interroge** par conséquent sur l'influence du lobby industriel des déchets,

**Demande** à Monsieur le Préfet de refuser de manière définitive l'autorisation d'exploitation de ce CET de classe II sur le territoire de la commune de Saint-Escobille (Essonne), et la demande de servitude d'utilité publique liée à cette installation,

**Considère** que la présente délibération est un vœu au sens du dernier alinéa de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **10- Déplacement des conteneurs à verres et papiers sur le parking de la salle polyvalente et prévision d'un aménagement paysagé :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le changement de l'emplacement des conteneurs destinés aux collectes sélectives.

Il propose de les mettre sur le parking de la salle polyvalente en face de l'emplacement actuel, sur la pelouse, et de prévoir autour un aménagement paysagé.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le PNR (Parc Naturel Régional du Gâtinais Français) après l'étude du dossier à 60 % du H.T.

Si une étude du terrain s'avère nécessaire, celle-ci pourra être subventionnée à 100 % du HT.

**Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité le changement des conteneurs et émettent un avis favorable pour l'aménagement paysagé.**

Un dossier sera déposé auprès du PNR, afin d'obtenir l'attribution de la subvention.

A noter que conformément aux statuts d'attribution de subvention par le PNR, les travaux ne débuteront qu'après acceptation du dossier.

#### **11- Sollicitation d'une dotation en vue de remplacer des feux tricolores sur la D.449 dans le cadre du produit des amendes de police :**

Pour donner suite à la dernière réunion du conseil en date du 12 juin concernant les feux tricolores sur la RD.449, nous avons obtenu des informations complémentaires auprès du Conseil Général.

Il s'avère qu'en matière de sécurité routière, nous pouvons bénéficier sur accord du dossier d'une subvention de 80% H.T. plafonnée à 40 000 € pour les communes de moins de 2000 habitants, dans le cadre de la répartition des produits d'amendes de police.

Un devis effectué par l'entreprise ETDE d'Etampes s'élève à 50 702,65 € H.T soit 60 640,37 € TTC.

**Le conseil municipal se prononce en outre à l'unanimité pour solliciter la dotation** allouée dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, pour des travaux d'un montant de 50 702,65 HT (soit 60 640,37 € TTC), dont le caractère relativement urgent amène l'Assemblée constituante à souhaiter son aboutissement dans les plus brefs délais de respect de la procédure.

Un dossier technique comprenant :

- une notice de présentation de l'opération (descriptif de l'existant, objectifs et présentation du projet),
- un plan de localisation,
- un plan de masse côté des aménagements (existant et projet),
- des photographies du site,
- un devis estimatif du montant des travaux détaillé,
- une attestation de propriété communale.

va donc être constitué.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager et signer les démarches nécessaires à ce dossier.**

## 12 - Création d'une armoire d'éclairage public :

Après avoir étudié le dossier **Monsieur ZANIN** expose la nécessité (établie conjointement avec un organisme spécialisé) d'installer un nouveau transformateur afin de réduire la charge électrique sur 2 branches différentes de l'éclairage public. Un devis a été établi par l'entreprise ETDE d'Etampes. Le montant est de 2049,00 € H.T soit 2450,60 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.**

## 13 - Affaire Mairie de GIRONVILLE / Commune de MAISSE :

Monsieur le Maire expose le contenu du courrier adressé par Maître SEBAN, avocat de la commune dans l'affaire l'opposant à la commune de Maisse, et soulignant le désistement de cette même commune devant le Tribunal Administratif de Versailles par rapport aux affaires opposant Maisse et les 4 villages de : BUNO-BONNEVAUX - BOIGNEVILLE - PRUNAY et GIRONVILLE

Monsieur le Maire lit le courrier de réponse adressé à son avocat afin qu'il communique notre refus de désistement tant que Maisse n'aura pas versé ce qu'il doit au SAMVE d'une part et à chaque commune d'autre part, car celles-ci ont dû engager des frais afin d'assurer leur défense.

**Après en avoir délibéré les membres présent acceptent le refus de désistement.**

### Questions Diverses :

#### a) - Remerciements :

Monsieur le Maire remercie **Monsieur et Madame BIELIAEFF** pour le don d'un ordinateur qui servira à la commune pour le régisseur de recettes.

Le conseil municipal se joint à ces remerciements.

#### b)- Mission « Zones d'ombre » :

Monsieur le Maire souhaiterait qu'un conseiller prenne en charge l'étude du dossier visant à pallier les éventuelles « zones d'ombre » repérées par le SDIS 91. En effet, certaines habitations semblent insuffisamment couvertes. L'acheminement d'un débit d'eau conséquent ne permettant pas une intervention satisfaisante des services d'incendie.

**Mme DE QUEIROS-ARNOULT et Mr ZANIN** acceptent cette mission, se mettront en rapport dans un premier temps avec la SEE, puis feront établir des devis afin que les travaux de réelle mise en conformité soient engagés.

#### c)- Mission « info-encombrants » :

Monsieur le Maire souhaite qu'une information sur les tenants et les aboutissants de la suppression du ramassage des encombrants, soit faite auprès de la population. Il souhaite aussi qu'une solution soit étudiée pour remplacer efficacement ce service maintenant supprimé.

**Monsieur ZANIN** se chargera de faire cette lettre d'informations et de répercuter la demande du conseil municipal auprès des instances du SIREDOM.

#### d) - Mission « Répartition Frais Scolaires » :

Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit engagée avec les 3 autres communes du RPI sur la répartition (ou pas) de l'ensemble des frais scolaires. Il s'agit donc de lister les différents postes et d'envisager les clés de répartition s'y afférentes.

**Mme SALOMON** se propose d'engager ce travail, puis de le proposer dans une commission scolaire à venir.

**e) - Mission « Eglise » :**

Monsieur le Maire demande à Monsieur JAMET où il en est de l'étude de la mise en sécurité des statues à l'intérieur de l'Eglise.

**Monsieur JAMET** explique qu'un rendez-vous est prévu courant septembre avec les services suivants :

Les Bâtiments de France - Mme MAYEUR - Le Diocèse - ainsi que la présence éventuelle du curé de la paroisse.

pour définir au niveau des statues ce qui peut être envisager. Restauration et sécurité d'entre elles.

**f) - Référent canicule :**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la préfecture concernant la mise à jour 2008 du Plan Départemental de Gestion d'une canicule.

Il demande parmi les membres présents un référent pour cette gestion.

Suite à la candidature de **Madame OCARIZ** et, **après en avoir délibéré, le conseil municipal la désigne à l'unanimité comme membre référent.**

**g) - Madame JOBARD** souhaite qu'une information soit transmise à la population pour avoir leur avis sur une éventuelle coupure de l'éclairage public la nuit, à l'essai de 24 heures à 05 heures.

Monsieur le Maire se propose de faire un courrier à la population afin de connaître la position des Gironvillois sur cette interruption de l'éclairage public.

**h) - Madame SALOMON** souhaite connaître le devenir de la salle de classe derrière la mairie, afin d'envisager, si cela est possible, le transfert pour agrandissement de l'activité « BIBLIOCHANGE » qui fonctionne très bien pour les enfants.

Cette salle étant en intercommunalité avec trois communes : BOIGNEVILLE - BUNO-BONNEVAUX - PRUNAY, une demande leur sera faite avant utilisation, ainsi qu'une décision de désaffectation lors de la prochaine commission scolaire.

En cas de réouverture de la classe, la commune de Gironville s'engage à restituer le bâtiment.

**i) - Madame JOBARD** propose au conseil municipal pour l'embellissement de notre commune, de prévoir la plantation de plantes aromatiques fleurissantes sur les deux parterres de chaque côté de l'entrée de l'Allée des Peupliers, et autour de l'église. Un essai sera envisagé à l'automne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 35.

Le Maire,  
A. EECKEMAN.

